

Loi du 5 avril 1884 (article 56)

EXTRAIT
Du registre des délibérations du conseil municipal
et des décisions du Maire
De la Commune de VAL D'OUST

Séance du jeudi 14 mars 2024

Convocation : 07 mars 2024 - Conseillers Municipaux en exercice : 27 – Présents : 20 – Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 14 mars ; Le Conseil Municipal de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Val Chevrier de la commune déléguée du Roc St-André, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.

Présents (20) : MM. BIGOT – BLANCHON – BONNO - CHEDALEUX – COAT – DANIEL – DUBOIS - GEFFROY – GOUSSET – JAHIER - JARRY - LE JOSSEC - LEGUE – MAHE – MARGOUEZ - MILLET – PAPETA - PRUNET – REVEL - VERONIQUE.

Absents représentés (7) : Mme AUGUSTE a donné pouvoir à Mme PRUNET - Mr BOSCHET a donné pouvoir à Mr VERONIQUE - Mme DENOUAL a donné pouvoir à Mme LE JOSSEC – Mr GABILLET a donné pouvoir à Mr CHEDALEUX - Mr LEBON a donné pouvoir à Mr BONNO – Mme PASQUIER a donné pouvoir à Mr DANIEL - Mme SABOURDY a donné pouvoir à Mme JAHIER.

Absents non représenté (0) :

Secrétaire (article 2121-15 du CGCT) : Mme LEGUE Charlotte

Objet : Nom de la médiathèque et de l'espace culturel.

Madame le Maire dit que l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, précise que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ; la compétence de la dénomination des lieux publics revient donc à l'assemblée délibérante. Puis elle rappelle les étapes qui ont prévalu à la dénomination de la médiathèque et de l'espace culturel. Elle précise que le groupe de travail s'est réuni cinq fois afin d'élaborer des propositions pour le conseil municipal.

Lors de sa réunion du 20 septembre 2023, le conseil municipal approuve notamment la méthode de choix du nom afin de mettre en avant une identité. Cette réflexion fait apparaître trois univers :

L'univers du jardin, l'univers du « dedans/dehors » avec l'idée du passage et l'univers de la causerie. Le conseil municipal participera à ce choix de nom en faisant des propositions basées sur ces trois univers. Le conseil municipal acte les catégories écartées : pas de nom propre, pas de nom rappelant une commune historique en particulier, plus qu'une autre et pas de jeux de mots. Le pôle culturel doit représenter un endroit ouvert, convivial, où les gens se sentent en sécurité, un lieu de partage. Quand le conseil aura arrêté trois noms, ils seront soumis aux habitants au travers de la parution des « brèves ».

Il est souhaitable que le choix soit fait avant la fin de l'année, afin de se l'approprier avant de concrétiser les éléments administratifs et techniques du projet.

Le 20 décembre 2023, Le conseil municipal réaffirme qu'il est souhaitable que le Pôle culturel ait rapidement un nom. Le groupe de travail et Le conseil municipal sollicité, évoque ce travail difficile en fonctions des critères retenus (pas de nom propre, pas de jeu de mots ...). Des noms en Breton et en Gallo sont également évoqués. Cinq noms font l'objet de la dernière réflexion les trois retenus seront proposés dans les brèves.

- Le Prétexte : occasion pour faire une action ou pour s'autoriser à faire quelque chose, le prétexte est un nom original, dynamique, atypique, qui peut aussi donner lieu à une interprétation avec « pré » pour le côté nature, rural, et « texte » pour le lien aux livres, aux arts.

- La Traversée : ce nom fait référence au voyage, voyage à travers les arts, mais il fait aussi référence à la traversée du bâtiment, de la lumière dans le bâtiment. La Traversée est aussi une image pour parler de la vie.
 - Le Prélude : Ce qui précède, annonce ; ce qui constitue le début (d'une œuvre, d'une série d'évènements...), le prélude est aussi une pièce instrumentale ou orchestrale de forme libre. Ce nom, à la sonorité douce,
 - Le Jardin (...) : élément central du bâtiment, le jardin évoque la nature, le rural, et invite à se sentir comme chez soi. Il serait toutefois souhaitable d'y ajouter un adjectif.
 - Le Patio : cour intérieure d'une maison, ce nom simple et doux évoque l'aspect du bâtiment, invite également à se sentir comme chez soi
- Il est proposé que lors du conseil municipal du 31 janvier 2024, chaque conseiller municipal retienne trois noms qui seront soumis au vote.

31 janvier 2024 le conseil municipal rappelle les noms retenus et procède au vote :

- PRETEXTE : 5
- TRAVERSEE : 8
- PRELUDE : 9
- Le PATIO : 14
- Le JARDIN : 6

Le Patio, le Prélude et la Traversée seront donc soumis aux votes des habitants de la commune soit par internet, soit par bulletin via le journal municipal.

Après ce rappel, Madame le Maire donne les résultats de la consultation de la population. La Patio recueille 59 suffrages, le prélude : 49 et la traversée : 25. La procédure initiée a été respectée et même si le choix du nom ne fait pas l'unanimité, Madame le Maire propose au conseil municipal nommer le pôle culturel. Elle précise également que le procédé utilisé est souvent mis en œuvre par les communes, y compris des communes voisines.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, après délibération, à l'unanimité :

Décide que le pôle culturel de val d'Oust s'appellera le Patio.

Désigne Madame le Maire : pour mettre en œuvre et signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,